GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

LA CO-NAVIGATION

Qu'est-ce que c'est ?

La co-navigation s'inscrit dans des valeurs de convivialité, de solidarité et de partage.
C'est une navigation privée et partagée sans rémunération du chef de bord.
En faire un commerce est un délit.

Pour respecter la réglementation, la participation aux frais ne doit pas dépasser les coûts générés par la sortie (carburant, frais d'amarrage, pique-nique, boissons, etc) divisés par le nombre de personnes à bord (y compris le chef de bord).

Attention !

Sont interdits l'embarquement payant de passagers et la location de navire avec skipper par des particuliers. Ce sont des prestations commerciales pour lesquelles :

- le navire doit disposer des titres adéquats délivrés par l'administration ;
- le chef de bord doit disposer d'un brevet de la marine marchande délivré par l'administration.

A défaut, le chef de bord et les personnes embarquées s'exposent à des risques en matière de sécurité, de droit du travail, à un éventuel défaut d'assurance mais également à des sanctions pénales !

CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES DE NAVIRES, AUX CHEFS DE BORD

Avant votre sortie en co-navigation :

- Avez-vous bien les compétences requises ?
- Avez-vous bien planifié votre navigation ?
- Avez-vous consulté la météo ?
- Votre navire est-il en bon état ?
- Votre matériel de sécurité est-il complet et à jour ?
- Avez-vous donné les consignes de sécurité à votre équipage ?

CONSEILS AUX VISITEURS ET AUX VACANCIERS

Faites-vous plaisir, naviguez grâce à la co-navigation
Soyez acteur de votre sécurité

- Consultez la météo.
- Vérifiez avec le chef de bord le bon état général du navire.
- Posez des questions au chef de bord sur sa connaissance du navire, ses limites, ses capacités à faire face à des situations d'urgence.
- Assurez-vous qu'il s'agit bien d'une co-navigation et non d'une prestation commerciale.
- Demandez au chef de bord les consignes de sécurité, l'emplacement et l'utilité du matériel de sécurité.
- Demandez au chef de bord comment utiliser la VHF en cas d'urgence.
- Portez un gilet de sauvetage.

23155 DICOM/MER - Juillet 2024